

AVEC VOUS

Profil de l'entreprise
Données au 31 décembre 2021



iA Groupe financier est un groupement de sociétés d'assurance et de gestion de patrimoine des plus importants au Canada. Il mène aussi des activités aux États-Unis.

Fondée en 1892, l'entreprise figure au nombre des grandes sociétés publiques au pays. Ses titres sont inscrits à la Bourse de Toronto, sous les symboles IAG (actions ordinaires) et IAF (actions privilégiées).

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Que nos clients soient en confiance et sécurisés par rapport à leur avenir.

NOTRE MISSION

Assurer le bien-être financier de nos clients en leur offrant des protections personnelles et des solutions d'investissement qui les aideront à atteindre leurs objectifs de vie.

NOTRE AMBITION

Être la compagnie répondant le mieux aux attentes de nos clients, le tout en partenariat avec nos distributeurs.

BÂTIR POUR LE LONG TERME

Notre plan stratégique pour les prochaines années repose sur quatre axes stratégiques : la croissance, l'expérience client, l'expérience employé et l'efficacité opérationnelle. Chaque axe stratégique possède sa propre ambition. Les facteurs ESG représentent une autre composante essentielle de développement pour nous, faisant référence à des considérations sociales, environnementales et de gouvernance.

AXES STRATÉGIQUES

Croissance

Être une institution financière nord-américaine qui exerce des activités dans des secteurs considérés comme stratégiquement importants et où nous pouvons être un chef de file dans les marchés de masse et/ou intermédiaires

Expérience client

Être la compagnie répondant le mieux aux attentes de nos clients, le tout en partenariat avec nos distributeurs

Expérience employé

Être un employeur recherché pour une carrière stimulante

Efficacité opérationnelle

Optimiser nos activités par le biais de la technologie, de processus et du développement des compétences

ESG

Contribuer à une croissance durable et au bien-être de nos clients, de nos employés, de nos partenaires, de nos investisseurs et des communautés

NOS CINQ VALEURS

Travail
d'équipe

1

Climat
de haute
performance

2

Amélioration
continue

3

Respect
des individus
et des
distributeurs

4

Mentalité
de service

5

LE GROUPE AUJOURD'HUI

4
millions
+

clients

8 200
+

employés

50 000¹
+

représentants

221,2
milliards \$

Actif sous gestion
et sous administration[†]

7,8
milliards \$

Capitalisation
boursière

¹ Par les années passées, le nombre de représentants présentés était celui des secteurs de l'assurance individuelle et gestion de patrimoine au Canada.

[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » dans le Rapport de gestion 2021, qui peut être consulté à l'adresse sedar.com pour des informations importantes au sujet de telles mesures.

LE GROUPE AUJOURD'HUI

iA Groupe financier exerce ses activités dans quatre grands secteurs au Canada :

- L'Assurance individuelle et la Gestion de patrimoine individuel, qui répondent aux besoins des particuliers;
- L'Assurance collective et l'Épargne et retraite collectives, qui s'adressent aux besoins des groupes et des entreprises.

Un cinquième secteur d'activité est constitué des Affaires américaines.



DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

guidées par un objectif commun, une forte vision et une ambition élevée



Fondation

Affaires établies de longue date dans lesquelles iA excelle et occupe déjà une position de leader.



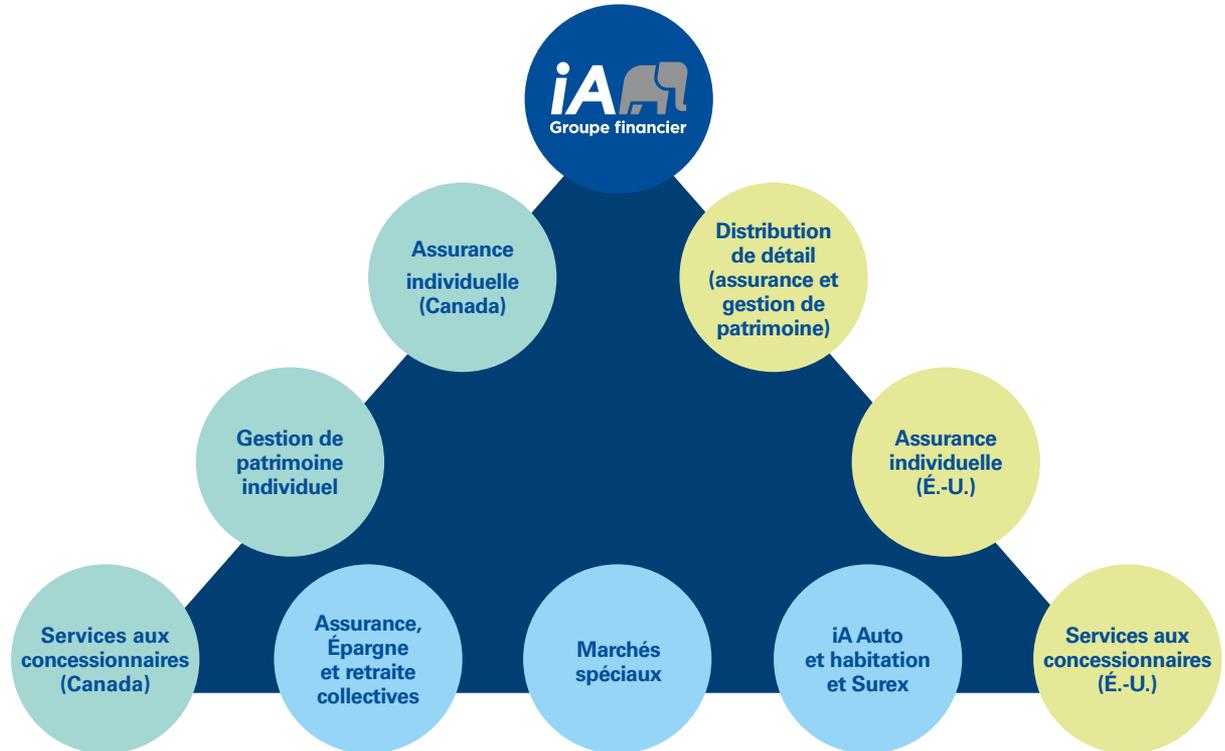
Expansion

Affaires ciblées à forte croissance dans lesquelles iA vise à se positionner en tant que leader.



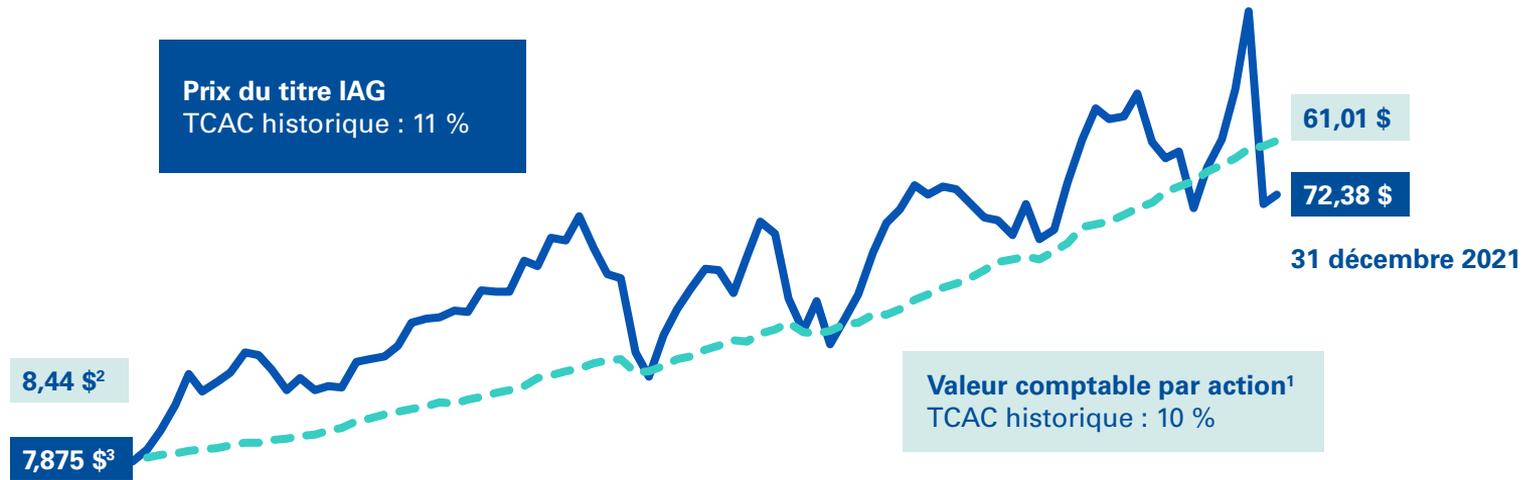
Soutien

Affaires qui soutiennent l'image de marque et offrent des synergies et des avantages concurrentiels aux autres unités affaires de iA.



RÉSULTATS POUR LES ACTIONNAIRES

Les affaires de la société sont gérées dans une perspective de long terme. La croissance soutenue de la valeur comptable¹ et du prix de l'action ordinaire de la société depuis 2000 reflète le succès de cette approche et l'envergure de la croissance de la société dans son ensemble.



¹ La valeur comptable par action ordinaire est une mesure financière calculée en divisant les capitaux propres des actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période; toutes les composantes de cette mesure sont des mesures conformes aux IFRS.

² Au 31 mars 2000, première divulgation de la valeur comptable à titre de société publique.

³ Au 3 février 2000, lorsque iA est devenue une société publique, en tenant compte de la subdivision des actions à raison de deux pour une le 16 mai 2005.

CROISSANCE DES AFFAIRES

CROISSANCE ORGANIQUE

La croissance organique demeure forte et soutenue. Elle repose notamment sur notre offre complète de produits et notre vaste réseau de distribution, qui constituent des vecteurs stratégiques et permettent de proposer une forte valeur ajoutée à nos clients.

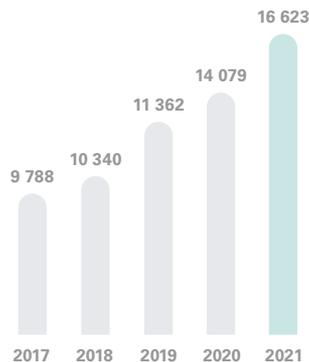
CROISSANCE PAR ACQUISITIONS

Les acquisitions nous permettent de diversifier nos activités et d'augmenter notre envergure. Nous avons réalisé plus de quarante acquisitions depuis 2000. En mai 2020, nous avons conclu l'acquisition d'une société américaine qui œuvre dans le secteur des garanties automobiles, laquelle représente l'acquisition la plus importante de notre histoire.

La croissance des primes et des dépôts[†] découle des nouvelles ventes et d'une forte conservation des affaires en vigueur.

Primes nettes, équivalents de primes et dépôts[†]

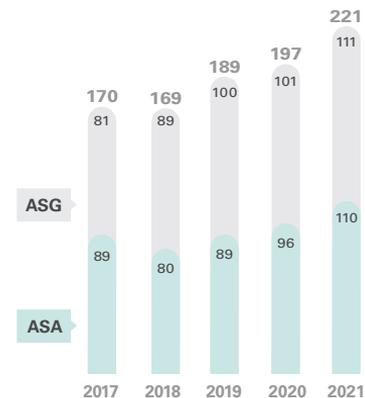
(en millions de dollars)



La croissance de l'actif[†], tributaire des ventes brutes, du taux de conservation des affaires en vigueur et du rendement de l'actif, est un facteur clé de progression du bénéfice à long terme.

Actif sous gestion (ASG) et sous administration (ASA)[†]

(en millions de dollars)



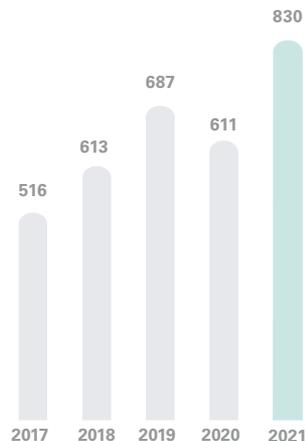
[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » dans le Rapport de gestion 2021, qui peut être consulté à l'adresse sedar.com pour des informations importantes au sujet de telles mesures.

CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE

Notre stratégie à long terme et le succès de récentes initiatives pour améliorer la rentabilité nous ont permis d'accroître le bénéfice par action (BPA) et le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE)[†].

Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires

(en millions de dollars)



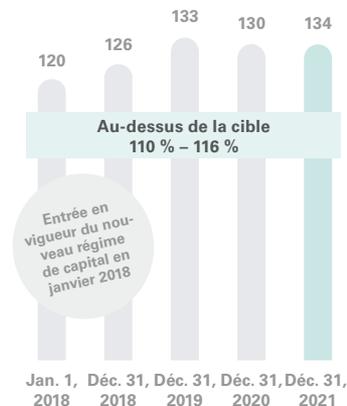
SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Notre bilan est solide et notre faible ratio d'endettement[†] nous procure une grande flexibilité financière. Notre position de capital est des plus satisfaisantes et nous gérons nos affaires avec une perspective à long terme, ce qui permet d'appuyer la stratégie de croissance de la société.

La société a terminé l'année 2021 avec un ratio de solvabilité[†], une des mesures les plus significatives de la solidité financière de la société, bien au-dessus de la fourchette cible. Aussi, depuis l'entrée en vigueur du nouveau régime de capital au début de 2018, la sensibilité du ratio aux changements macroéconomiques est faible.

Ratio de solvabilité[†]

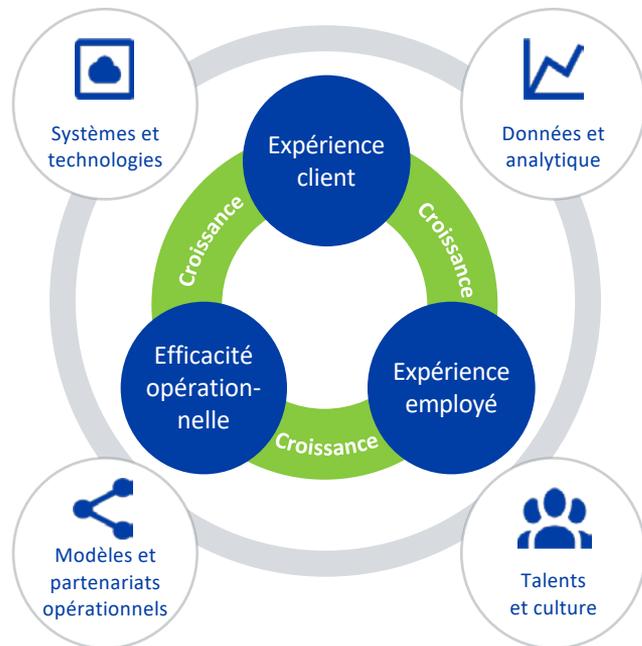
(%)



[†] Cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » dans le Rapport de gestion 2021, qui peut être consulté à l'adresse sedar.com pour des informations importantes au sujet de telles mesures.

FAÇONNER L'ÉCOSYSTÈME IA DE DEMAIN

La continuité de la stratégie numérique va au-delà des TI :
une approche intégrée qui repose sur nos quatre axes stratégiques



Croissance

Initiatives numériques pour contribuer à une croissance annuelle de notre BPA tiré des activités de base de 1 % ou plus

Expérience client

Approfondir une vision 360 degrés du client

- Procurer une expérience client/conseiller de haut niveau
- Assurer des capacités libre-service en ligne
- Exploiter les données pour de meilleures visions

Efficacité opérationnelle

Maximiser les efficacités opérationnelles

- Réduire les coûts d'exploitation directs
- Augmenter l'extensibilité et la flexibilité
- Gain en efficacité de ~20 %

Expérience employé

Développement continu de talents

- Faire croître l'engagement des employés
- Développer des équipes hautement performantes
- Adopter une culture d'innovation

COTES DE CRÉDIT

Trois agences de crédit indépendantes, soit Standard & Poor's, DBRS et A.M. Best, accordent des cotes de crédit à la société et à ses filiales. Ces cotes, présentées ci-dessous, confirment la solidité financière de la société et de ses filiales de même que leur capacité à respecter leurs engagements envers les titulaires de polices et les créanciers.

Agence de crédit	iA Société financière inc. Cote de l'émetteur	Industrielle Alliance, Assurance et Services financiers inc. Solidité financière	Perspective
Standard & Poor's	A	AA-	Stable
DBRS Morningstar	A	AA (low)	Stable
A.M. Best	s. o.	A+ (Superior)	Stable

AMBITION ESG

Contribuer à une croissance durable et au bien-être de nos clients, de nos employés, de nos partenaires, de nos investisseurs et de nos communautés



ENVI
RON
NE
MENT

Réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) de **20 %** par employé d'ici 2025

SO
CIAL

Dès maintenant et à l'avenir, atteindre une plus grande équité des genres au sein de la direction principale et des nominations qui y sont faites dans une proportion comprise entre **40 %** et **60 %**

GOU
VER
NAN
CE

Déterminer, mesurer et mieux **communiquer** les facteurs ESG susceptibles d'influencer la création de valeur durable pour l'ensemble de nos parties prenantes



ESG – UNE VISION COHÉRENTE ET MOBILISATRICE

ENVIRONNEMENT

- Entreprise carboneutre depuis le début de 2020
- Initiatives visant à réduire nos émissions de GES mises de l'avant
- **80,5 millions** de dollars de nouveaux investissements en énergies renouvelables en 2020
- La majorité de nos 40 immeubles et + au Canada certifiés BOMA BEST ou LEED
- Participation au Carbon Disclosure Project depuis 2007

SOCIAL

- Programme Diversité et inclusion qui priorise une plus grande équité des genres et autres types de diversité : **59 %** des employés et **47 %** des gestionnaires sont des femmes¹
- Offre de produits et services pour nos clients qui donne accès à des services et à des soins de santé de qualité
- Dons totalisant **6,4 millions de dollars** remis en 2020, soit l'équivalent de **820 \$ par employé**
- 1,85 million de repas fournis à des banques alimentaires en 2020
- Programme de santé et de mieux-être iA qui offre aux clients, aux employés et à leurs familles et aux communautés des ressources et des outils d'aide en santé globale

GOUVERNANCE

- Signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies
- Les meilleures pratiques de gouvernance de l'entreprise renforcées par la création d'un *Cadre de gouvernance formel*
- Utilisation du cadre de référence du SASB pour guider la divulgation de l'information liée aux ESG
- Critère ESG maintenant inclus dans la rémunération de la haute direction
- Engagement à l'égard de cinq Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)

¹ Au 28 juin 2021

POUR RENSEIGNEMENTS

SERVICE À LA CLIENTÈLE

418 684-5000 ou 1 800 463-6236
infolife@ia.ca

RELATIONS PUBLIQUES

418 684-5000, poste 101660
public.relations@ia.ca

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

418 684-5000, poste 105862
investors@ia.ca

Pour toute information sur la divulgation de nos résultats financiers, les conférences téléphoniques et les documents d'information, consultez la section *Relations avec les investisseurs* de notre site Internet, au ia.ca.

Aucune offre ou sollicitation d'offre d'achat

Cette présentation ne représente pas une offre ou une invitation à la vente ou à l'achat, ou une sollicitation d'offre d'achat, de souscription ou d'acquisition, de titres, d'activités ou d'actifs de quelque entité, ni ne constitue, ne fait partie ou ne doit être interprétée comme telles, et ne doit, en tout ou en partie, être prise en compte à l'égard de quelque contrat, engagement ou décision de placement ou servir d'incitatif à de tels contrat, engagement ou décision de placement.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

iA Société financière et iA Assurance publient leurs résultats et leurs états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toutefois, elles publient également certaines mesures ou certains ratios financiers qui ne sont pas conformes aux IFRS (« non conformes aux IFRS »). Une mesure est considérée comme non conforme aux IFRS aux fins de la législation canadienne sur les valeurs mobilières lorsqu'elle est présentée autrement que selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) utilisés pour les états financiers audités de la société. Cette dernière emploie des mesures non conformes aux IFRS lorsqu'elle évalue ses résultats et mesure sa performance. La société est d'avis que les mesures non conformes aux IFRS fournissent des renseignements additionnels pour mieux comprendre ses résultats financiers et effectuer une meilleure analyse de son potentiel de croissance et de bénéfice, et qu'elles facilitent la comparaison des résultats trimestriels et annuels de ses activités courantes. Comme les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définitions ou de significations normalisées, il est possible qu'elles diffèrent des mesures financières non conformes aux IFRS utilisées par d'autres sociétés et elles ne doivent pas être considérées comme une alternative aux mesures de performance financière déterminées conformément aux IFRS. La société incite fortement les investisseurs à consulter l'intégralité de ses états financiers et de ses autres rapports déposés auprès d'organismes publics, et à ne pas se fier à une mesure financière unique, quelle qu'elle soit. Les mesures financières non conformes aux IFRS sont souvent accompagnées des mesures financières conformes aux IFRS et comparées avec ces dernières afin d'en établir la concordance. Pour certaines mesures financières non conformes aux IFRS, il n'existe toutefois aucune mesure directement comparable selon les IFRS.

Le **Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières** des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « Règlement 52 112 ») établit les exigences de communication applicables, respectivement, à chacune des catégories suivantes de mesures non conformes aux IFRS utilisées par iA Société financière :

- *Mesures financières non conformes aux IFRS*, qui représentent la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus et, en ce qui concerne leur composition, excluent un montant qui entre dans la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de la société ou comprennent un montant qui en est exclu;
- *Ratios non conformes aux IFRS*, exprimés sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou de représentation similaire, dont au moins l'une des composantes est une mesure financière non conforme aux IFRS, et qui ne sont pas présentés dans les états financiers de l'entité;
- *Mesures financières supplémentaires*, communiquées périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus et qui ne sont pas présentés dans les états financiers de la société;
- *Mesures de gestion du capital*, qui sont des mesures financières visant à permettre à une personne physique d'évaluer les objectifs, les procédures et les processus que la société a adoptés pour gérer son capital;
- *Mesures sectorielles*, qui combinent les mesures financières pour au moins deux secteurs à présenter de la société, et qui ne sont pas présentées dans les états financiers de celle-ci.

Les mesures financières non conformes aux IFRS, les ratios non conformes aux IFRS et les mesures financières supplémentaires utilisées par la société sont décrits ci-après. Des renseignements supplémentaires sont fournis, de même qu'une description de la concordance avec la mesure IFRS la plus proche, le cas échéant.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES (SUITE)

Les mesures non conformes aux IFRS publiées par iA Société financière sont :

Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesure financière supplémentaire;
- *Définition* : Un ratio, exprimé sous forme de pourcentage, obtenu en divisant le revenu net consolidé disponible aux actionnaires ordinaires par la moyenne des capitaux propres attribuables à ces actionnaires pour la période;
- *Raison d'être* : Fournit une mesure générale de l'efficacité de la société dans l'utilisation des capitaux propres.

Bénéfice tiré des activités de base :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
- *Définition* : Exclut du bénéfice (pertes) divulgué l'impact des éléments suivants, qui créent de la volatilité dans les résultats de la société en vertu des IFRS ou qui ne sont pas représentatifs de sa performance opérationnelle sous-jacente :
 - les impacts des marchés qui diffèrent des meilleures estimations faites par la direction, y compris l'incidence des rendements générés par les marchés financiers et les changements dans les taux d'intérêt liés (i) aux frais de gestion perçus relativement à l'actif sous gestion ou sous administration (RFG), (ii) aux polices d'assurance vie universelle, (iii) au niveau d'actifs appariant les engagements à long terme, et (iv) au programme de gestion dynamique des risques rattachés aux garanties des fonds distincts;*
 - les changements d'hypothèses et les mesures prises par la direction;*
 - les gains et pertes sur des acquisitions ou à des dispositions d'entreprises, y compris les frais d'acquisition, d'intégration et de restructuration;*
 - l'amortissement d'immobilisations incorporelles à durée de vie limitée et liées à des acquisitions;*
 - la charge de retraite non liée aux activités de base, qui représente la différence entre le rendement des actifs (revenus d'intérêts sur les actifs du régime) calculé en utilisant le rendement attendu des actifs du régime et le taux d'actualisation du régime de retraite prescrit par les IFRS; et*
 - des éléments particuliers que la direction juge non représentatifs de la performance de la société, notamment (i) des provisions ou règlements de dossiers judiciaires importants, (ii) des gains et des pertes d'impôts inhabituels sur le revenu, (iii) des charges significatives pour dépréciation liées au goodwill et à des immobilisations incorporelles, et (iv) d'autres gains et pertes inhabituels particuliers;*

Remarque : Cette définition du bénéfice tiré des activités de base est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. Les résultats tirés des activités de base pour les périodes qui précèdent le 1^{er} janvier 2021 qui sont présentés aux fins de comparaison ont aussi été calculés à partir de cette définition. Les changements apportés à la définition du bénéfice tiré des activités de base est conforme à l'évolution constante des affaires et aide à mieux refléter et évaluer la performance opérationnelle sous-jacente de la société, tout en demeurant cohérente avec le concept général de la mesure et en maintenant une continuité avec la définition précédente;

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES (SUITE)

- *Raison d'être* : La définition du bénéfice tiré des activités de base fournit une mesure supplémentaire pour comprendre la performance opérationnelle de la société comparativement au bénéfice net selon les IFRS. Le bénéfice tiré des activités de base aide également à expliquer les résultats d'une période à une autre en excluant les éléments qui ne sont pas représentatifs de la performance opérationnelle de la société d'une période à une autre. De plus, le bénéfice tiré des activités de base, de même que le résultat net attribué aux actionnaires, sert de base à la direction pour la planification et l'établissement des priorités stratégiques. Ainsi, cette mesure est utile pour comprendre comment la direction perçoit la performance opérationnelle sous-jacente de la société et aide à mieux comprendre la capacité de la société de générer des bénéfices et à évaluer ses affaires à long terme;
- *Rapprochement* : Le « résultat net attribué aux actionnaires ordinaires » est la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable présentée dans les états financiers de la société en lien avec la mesure, et un rapprochement avec cette mesure est effectué dans le présent document/dans le Rapport de gestion 2021, qui peut être consulté à l'adresse sedar.com

Bénéfice par action ordinaire (BPA) tiré des activités de base :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratio non conforme aux IFRS;
- *Définition* : Obtenu en divisant le bénéfice tiré des activités de base par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué;
- *Raison d'être* : Utilisé pour mieux comprendre la capacité de la société à générer des bénéfices renouvelables, en plus de constituer un indicateur supplémentaire pour l'évaluation de la performance financière de la société;
- *Rapprochement* : Le « Résultat par action ordinaire (BPA) » est la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable présentée dans les états financiers de la société en lien avec la mesure, et un rapprochement avec cette mesure est présenté dans le Rapport de gestion 2021, qui peut être consulté à l'adresse sedar.com.

Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) tiré des activités de base :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratio non conforme aux IFRS;
- *Définition* : Un ratio, exprimé sous forme de pourcentage, obtenu en divisant le bénéfice tiré des activités de base consolidé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période;
- *Raison d'être* : Fournit une mesure générale de l'efficacité de la société dans l'utilisation des capitaux propres, fondée sur le bénéfice tiré des activités de base, en plus de constituer un indicateur supplémentaire pour l'évaluation du rendement financier de la société;
- *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la société en lien avec la mesure.

Composantes de la provenance du bénéfice, divulgué et tiré des activités de base :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
- *Définition* : Présente les sources de bénéfices en conformité avec la ligne directrice émise par le Bureau du surintendant des institutions financières et établie en collaboration avec l'Institut canadien des actuaires à partir des composantes suivantes :

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES (SUITE)

- Le bénéfice d'exploitation, soit la somme des composantes suivantes de l'analyse de provenance du bénéfice : bénéfice anticipé sur l'en-vigueur, gains et pertes d'expérience, effet des nouvelles ventes, changements d'hypothèses et mesures prises par la direction;
 - Le bénéfice anticipé sur l'en-vigueur, qui représente la fraction du revenu net consolidé découlant des polices en vigueur au début de la période de déclaration qui devait être réalisée en fonction de la concrétisation des meilleures estimations;
 - Les gains et pertes d'expérience, qui représentent l'écart entre le revenu réel et le revenu qui aurait été déclaré si toutes les hypothèses faites au début de la période de déclaration s'étaient concrétisées;
 - L'effet des nouvelles ventes, ou *drain*, qui représente l'effet au point de vente sur le revenu net découlant de la souscription de nouvelles polices au cours de la période. Le bénéfice anticipé réalisé dans les années suivant l'émission d'un contrat devrait couvrir la charge liée à son émission;
 - Les changements d'hypothèses et les mesures prises par la direction, soit l'effet sur le revenu net avant impôts résultant des changements dans les méthodes et les hypothèses actuarielles ou d'autres mesures prises par la direction. Des changements d'hypothèses peuvent survenir lorsque la société s'assure de la suffisance de ses provisions compte tenu des contextes économiques et financiers existants, ou découler de ses propres résultats en matière notamment de mortalité, de morbidité, d'abandons et de coûts unitaires, entre autres facteurs. Les mesures prises par la direction représentent l'effet des mesures adoptées en dehors de l'exploitation normale de la société, y compris, sans s'y limiter, de changements dans la méthodologie, de l'amélioration des modèles et des effets d'acquisitions, de fusions et de dessaisissements;
 - Le revenu sur le capital, qui correspond au revenu tiré des placements dans lesquels le capital de la société est investi, moins toutes les dépenses engagées pour générer ce revenu. La société considère aussi dans le revenu sur le capital les frais de financement provenant des débentures, l'amortissement des actifs intangibles en lien avec des acquisitions et les résultats de la filiale iA Auto et habitation (iAAH);
 - Les impôts sur le revenu, qui représentent la valeur des montants payables en vertu des lois fiscales et qui comprennent notamment les impôts sur le revenu exigibles et différés. L'impôt sur le revenu de placements des assureurs sur la vie et les taxes sur les primes ne sont pas compris dans ces montants. Ces impôts sont considérés comme une dépense aux fins de calcul du bénéfice d'exploitation;
- *Raison d'être* : Fournissent des indicateurs supplémentaires pour évaluer la performance financière de la société et un outil supplémentaire pour aider les investisseurs à mieux comprendre d'où provient la création de valeur pour les actionnaires.
- *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable pour les composantes de la provenance du bénéfice dans les états financiers de la société en lien avec la mesure.

Mesure des prêts automobiles – Prêts émis :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
- *Définition* : Nouveaux prêts automobiles consentis au cours d'une période;
- *Raison d'être* : Utilisée pour évaluer la capacité de la société à générer de nouvelles ventes dans le secteur des prêts automobiles;
- *Rapprochement* : Il s'agit d'un élément de la mesure conforme aux IFRS « Activités opérationnelles ayant un effet sur la trésorerie : Achats liés aux placements » présentée dans les états financiers de la société.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES (SUITE)

Mesure des prêts automobiles – Sommes à recevoir :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
- *Définition* : Comprend les prêts automobiles, les intérêts courus et les frais;
- *Raison d'être* : Utilisée pour évaluer les montants totaux à recevoir par la société dans le secteur des prêts automobiles;
- *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la société en lien avec la mesure.

Mesure des prêts automobiles – Taux de perte sur prêts autos moyen :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratio non conforme aux IFRS;
- *Définition* : Représente les pertes sur prêt totales divisées par la moyenne des sommes à recevoir pour la même période;
- *Raison d'être* : Utilisée pour évaluer le rendement moyen de la société en matière de crédit dans le secteur des prêts automobiles;
- *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la société en lien avec la mesure.

Ratio de distribution du dividende :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
- *Définition* : Le pourcentage du revenu net attribué aux actionnaires ordinaires – sur la base du bénéfice divulgué – qui leur est distribué sous la forme de dividendes durant la période;
- *Raison d'être* : Indique le pourcentage des revenus divulgués de la société que les actionnaires ont reçu sous la forme de dividendes;
- *Rapprochement* : Le ratio de distribution du dividende est le ratio du dividende versé par action ordinaire au cours de la période (une mesure conforme aux IFRS) divisé par le bénéfice divulgué par action ordinaire au cours de cette même période.

Ratio de distribution du dividende, activités de base :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratio non conforme aux IFRS;
- *Définition* : Le pourcentage du revenu net attribué aux actionnaires ordinaires – sur la base du bénéfice tiré des activités de base – qui leur est distribué sous la forme de dividendes durant la période;
- *Raison d'être* : Indique le pourcentage des revenus tirés des activités de base de la société que les actionnaires ont reçu sous la forme de dividendes;
- *Rapprochement* : Le ratio de distribution du dividende, activités de base est le ratio du dividende versé par action ordinaire au cours de la période (une mesure conforme aux IFRS) divisé par le bénéfice tiré des activités de base par action ordinaire au cours de cette même période.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES (SUITE)

Génération organique de capital :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
- *Définition* : Capital excédentaire généré dans le cours normal des activités, une fois exclue l'incidence de l'environnement macroéconomique, le capital excédentaire correspondant au capital dépassant le ratio cible, calculé conformément à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes (ESCAP);
- *Raison d'être* : Fournit une mesure de la capacité de la société à générer du capital excédentaire dans le cours normal de ses activités.

Capacité de déploiement de capital :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
- *Définition* : Capital que la société peut déployer pour une transaction, compte tenu de toutes les limites et contraintes de la ligne directrice réglementaire sur le capital et des cibles de la société, les paramètres de la transaction étant présumés représenter le pire scénario;
- *Raison d'être* : Fournit une mesure de la capacité de la société à déployer du capital pour des transactions.

Ratio de distribution total (12 derniers mois) :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
- *Définition* : La somme des dividendes versés par action ordinaire et des actions ordinaires rachetées (rachats) au cours des douze derniers mois, divisée par le revenu net disponible aux actionnaires ordinaires au cours des douze derniers mois;
- *Raison d'être* : Indique le pourcentage des revenus divulgués de la société qu'ont reçu les actionnaires sous la forme de dividendes, sur une période de douze mois.

Mesures de la sensibilité :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
- *Définition* : L'effet des variations macroéconomiques, comme les variations des taux d'intérêt et des marchés boursiers, sur d'autres mesures employées par la société, comme le revenu net ou le ratio de solvabilité;
- *Raison d'être* : Utilisées pour évaluer l'exposition au risque de variations macroéconomiques de la société.

Mesure du levier financier – Débentures/capital :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
- *Définition* : Calculée en divisant les débentures totales par la somme des débentures totales et des capitaux propres des actionnaires;
- *Raison d'être* : Fournit une mesure du levier financier de la société.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES (SUITE)

Mesure de levier financier – Débentures + actions privilégiées émises par une filiale/capital :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
- *Définition* : Calculée en divisant les débentures totales et les actions privilégiées émises par une filiale par la somme des débentures totales et des capitaux propres des actionnaires;
- *Raison d'être* : Fournit une mesure du levier financier de la société.

Mesure de levier financier – Ratio de couverture :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratio non conforme aux IFRS;
- *Définition* : Calculée en divisant le bénéfice des douze derniers mois (avant intérêts et impôts) par la somme des intérêts, des actions privilégiées émises par une filiale et des dividendes sur actions privilégiées ainsi que des primes versées au rachat d'actions privilégiées émises par une filiale (le cas échéant);
- *Raison d'être* : Fournit une mesure de la capacité de la société à répondre aux besoins de liquidités associés à ses obligations lorsque ces dernières arrivent à échéance;
- *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la société en lien avec la mesure.

Capitalisation :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
- *Définition* : La somme des capitaux propres, des débentures ainsi que des comptes des contrats avec participation de la société;
- *Raison d'être* : Fournit un indicateur supplémentaire pour évaluer la performance financière de la société;
- *Rapprochement* : Cette mesure est la somme de plusieurs mesures conformes aux IFRS.

Ratio de solvabilité :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Conformément à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes (ESCAP) révisée en janvier 2021 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), cette mesure financière est exemptée de certaines exigences du *Règlement 52-112*;
- *Définition* : Calculé en divisant la somme des capitaux disponibles, l'attribution de l'avoir et les dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global;
- *Raison d'être* : Fournit une mesure de la solvabilité de la société et permet aux autorités réglementaires de déterminer si une compagnie d'assurance dispose de capitaux suffisants par rapport au minimum établi par l'organisme de réglementation de la société.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES (SUITE)

Actif sous administration (ASA) :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
- *Définition* : L'ASA représente tous les actifs par rapport auxquels la société n'agit qu'à titre d'intermédiaire entre un client et un gestionnaire de fonds externe;
- *Raison d'être* : Utilisé pour évaluer la capacité de la société à générer des honoraires, en particulier en ce qui touche les fonds de placement et les fonds sous administration;
- *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la société en lien avec la mesure.

Actif sous gestion (ASG) :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
- *Définition* : Tous les actifs par rapport auxquels la société établit un contrat avec un client et prend des décisions d'investissement pour les sommes déposées dans le cadre de ce contrat;
- *Raison d'être* : Utilisé pour évaluer la capacité de la société à générer des honoraires, en particulier en ce qui touche les fonds de placement et les fonds sous administration;
- *Rapprochement* : L'« Actif total du fonds général » et l'« Actif net des fonds distincts » présentés dans les états financiers de la société sont des mesures conformes au IFRS et des composantes du calcul de l'ASG. Un rapprochement est effectué dans le Rapport de gestion 2021, qui peut être consulté à l'adresse sedar.com.

Dépôts des fonds communs de la Gestion de patrimoine individuel, dépôts de l'Épargne et retraite collectives, équivalents de primes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines et régimes d'avantages sociaux non assurés (RASNA), contrats d'investissement et équivalents de primes et dépôts des Régimes d'employés de l'Assurance collective :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
- *Définitions* :
 - On désigne par *dépôts* les montants reçus de clients aux termes d'un contrat d'investissement. Les dépôts ne figurent pas dans les états des résultats de la société;
 - Les *équivalents de primes* sont des montants liés à des contrats de services ou services dans le cadre desquels la société est essentiellement administratrice, mais pourrait devenir assureuse si un événement précis venait à se produire. Ces montants ne sont pas inclus dans les « Primes nettes »;
- *Raison d'être* : Les primes, les équivalents de primes et les dépôts sont l'une des nombreuses mesures utilisées pour évaluer la capacité de la société à générer un revenu à partir des nouvelles affaires souscrites et des contrats en vigueur.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES (SUITE)

Primes minimales et excédentaires liées aux ventes de l'Assurance individuelle, ventes brutes et nettes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel, ventes des Régimes d'employés de l'Assurance collective, ventes de l'Assurance individuelle des Affaires américaines, ventes des Marchés spéciaux de l'Assurance collective, ventes d'assurance biens et risques divers des Services aux concessionnaires de l'Assurance collective, ventes de contrats d'accumulation et de rentes assurées de l'Épargne et retraite collectives, ventes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines et ventes en assurance de dommages :

— *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;

— *Définition* :

- Les primes minimales et excédentaires liées aux ventes de l'Assurance individuelle sont définies comme les primes annualisées de première année. Les primes nettes présentées aux états financiers consolidés comprennent à la fois les entrées de fonds provenant des nouvelles affaires souscrites durant la période et celles des contrats en vigueur et sont diminuées des primes cédées en réassurance;
 - Les ventes brutes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel sont définies comme les dépôts et comprennent les ventes sur le marché primaire de fonds négociés en bourse;
 - Les ventes nettes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel correspondent aux entrées nettes de fonds et sont définies comme les ventes brutes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel, moins les retraits et transferts;
 - Les ventes des Régimes d'employés de l'Assurance collective sont définies comme les primes annualisées de première année, comprenant les équivalents de primes (régimes d'avantages sociaux non assurés);
 - Les ventes de l'Assurance individuelle des Affaires américaines sont définies comme les primes annualisées de première année;
 - Les ventes des Marchés spéciaux de l'Assurance collective sont définies les entrées de fonds provenant des nouvelles affaires souscrites durant la période et celles des contrats en vigueur;
 - Les ventes d'assurance biens et risques divers des Services aux concessionnaires de l'Assurance collective sont définies comme les primes directes souscrites (avant réassurance);
 - Les ventes de contrats d'accumulation et de rentes assurées de l'Épargne et retraite collectives comprennent les primes brutes (avant réassurance) et les équivalents de primes, ou dépôts;
 - Les ventes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines sont définies comme les primes directes souscrites (avant réassurance) et les équivalents de primes;
 - Les ventes en assurance de dommages sont définies comme les primes directes souscrites;
- *Raison d'être* : Utilisées pour évaluer la capacité de la société à générer de nouvelles ventes, en plus de constituer un outil supplémentaire pour aider les investisseurs à mieux évaluer le potentiel de croissance de la société;
- *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la société en lien avec la mesure.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES (SUITE)

Ventes en assurance crédit des Services aux concessionnaires de l'Assurance collective :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
- *Définition* : Primes avant réassurance et annulations;
- *Raison d'être* : Utilisées pour évaluer la capacité de la société à générer de nouvelles ventes, en plus de constituer un outil supplémentaire pour aider les investisseurs à mieux évaluer le potentiel de croissance de la société dans la division des Services aux concessionnaires du secteur de l'Assurance collective;
- *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la société en lien avec la mesure.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent document peut contenir des énoncés qui font référence aux stratégies de iA Groupe financier ou des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence, ou qui comprennent des mots tels que « pourrait » et « devrait », ou des verbes comme « supposer », « s'attendre à », « prévoir », « entendre », « planifier », « croire », « estimer » et « continuer » ou leur forme future (ou leur forme négative), ou encore des mots tels que « objectif », « but », « indications » et « prévisions » ou des termes ou des expressions semblables. De tels énoncés constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, dans le présent document, les renseignements concernant les résultats d'exploitation futurs possibles ou présumés. Ils ne constituent pas des faits historiques, mais représentent uniquement les attentes, les estimations et les projections à l'égard d'événements futurs et ils pourraient changer, particulièrement en raison de la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement et qui évolue ainsi que de son incidence sur l'économie mondiale et de ses répercussions incertaines sur nos activités.

Bien que iA Groupe financier estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. De plus, les énoncés prospectifs étant fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats qui y sont exprimés explicitement ou implicitement.

- Les facteurs et les risques importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus sont notamment les risques d'assurance, de marché, de crédit et de liquidité, ainsi que les risques stratégique et opérationnel, tels que : la conjoncture commerciale et économique; la concurrence et le regroupement des sociétés; les changements apportés aux lois et aux règlements, y compris aux lois fiscales et les changements apportés aux lignes directrices en matière de capital et de liquidités; les risques associés à l'environnement politique et social, les risques liés aux changements climatiques, notamment la transition vers une économie en faibles émissions de carbone et la capacité de iA Groupe financier à satisfaire aux attentes des parties prenantes face aux enjeux environnementaux et sociaux; le risque lié aux données et le cyberrisque, les risques liés aux ressources humaines, les risques liés à la stratégie de couverture; les liquidités de iA Groupe financier, notamment la disponibilité de financement pour respecter les engagements financiers en place aux dates d'échéance prévues lorsqu'il le faut; l'exactitude de l'information reçue de cocontractants et la capacité des cocontractants à respecter leurs engagements; l'occurrence de catastrophes naturelles ou imputables à l'homme, de conflits internationaux, de pandémies (comme la présente pandémie de la COVID-19) et d'actes terroristes.
- Les hypothèses et facteurs importants utilisés dans la préparation des perspectives financières comprennent, sans s'y limiter : l'exactitude des conventions comptables et des hypothèses actuarielles et économiques les plus probables utilisées par iA Groupe financier, soit le taux de mortalité, le taux de morbidité, la longévité et le comportement des titulaires de polices; une croissance continue des affaires; des changements dans l'environnement, les risques et les conditions économiques, de concurrence, d'assurance, juridique ou réglementaire; et les récents rendements et résultats de la société, comme il en est question ailleurs dans le présent document.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS (SUITE)

Impacts potentiels de la pandémie de la COVID-19 – Depuis le mois de mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a des effets importants et sans précédent sur la société et l'économie. L'incidence globale qu'aura la pandémie de la COVID-19 demeure incertaine et dépendra de plusieurs facteurs, dont la progression du virus, l'émergence de nouveaux variants, la durée de la pandémie, les traitements et thérapies potentiels, la disponibilité des vaccins, l'efficacité des mesures gouvernementales déployées pour ralentir la contagion et leur incidence sur l'économie. Il n'est donc présentement pas possible d'estimer avec exactitude la totalité des effets qu'aura la pandémie de la COVID-19, mais ses effets sur les affaires et les résultats financiers de la société pourraient être significatifs. En dépit des impacts négatifs à court terme de la pandémie de la COVID-19 sur ses résultats, iA Groupe financier demeure très solide financièrement. De plus, le protocole de continuité des affaires de la société continue d'être observé, de manière à assurer aux clients une qualité de service similaire ou supérieure à celle qui prévalait avant la pandémie et à permettre aux employés et aux conseillers de poursuivre toutes leurs activités en toute sécurité.

Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et sur les hypothèses ou les facteurs importants sur lesquels sont fondés les énoncés prospectifs sont présentés à la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion de l'année 2021 et à la note « Gestion des risques associés aux instruments financiers » afférente aux États financiers consolidés audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, ainsi que dans les autres documents que iA Groupe financier a déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui peuvent être consultés à l'adresse sedar.com.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de iA Groupe financier en date de sa publication. iA Groupe financier ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs ou à en publier une révision afin de tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou afin de tenir compte de la survenance d'événements imprévus, sauf lorsque la loi l'exige.

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

